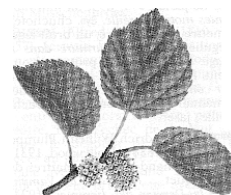


# **ADEV ASSOCIATION DEFENSE ENVIRONNEMENT VILLENEUVE**

- Adresse Web ; <http://adev06.org>.



## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**Samedi 8 avril 2006, salle Marcel Jacques (parc des sports Jean Granelle) à  
VILLENEUVE LOUBET.**

**La séance est ouverte à 10h15**

### **a) Rappel de l'ordre du jour :**

- Rapport moral présenté par M. Serge JOVER, Président ;
- Rapport financier par M. Jean-Pierre PIVERT, trésorier ;
- Modification des statuts ;
- Projets pour l'année 2006/2007
- Election des membres du conseil d'administration (tiers renouvelable).
- Questions diverses.

b) Sont présents ou représentés ; 67 membres sur 90.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par le Président Serge JOVER. Le secrétariat est confié à Denis BATOZ qui l'accepte.

**Il n'y a pas d'opposition à la composition de ce bureau de séance -**

### **❖ La lecture du rapport moral est donc faite par le Président de l'A.D.E.V., M. Serge JOVER.**

1) Tout d'abord, il tient à remercier les personnalités présentes : Mme Thérèse DARTOIS, 1<sup>ère</sup> adjointe, qui représente M. le Maire de Villeneuve-Loubet. Il effectue ensuite une présentation, sous forme d'une Diaporama, des actions menées par l'A.D.E.V. au cours de l'année 2005/2006, à savoir : **1). Décharge de la Glacière (où en est-on ?);**

**2). Qualité de l'Eau (risques sur la santé publique !);**

**3). Qualité de l'Air – évaporateur de lixiviats -;**

**4) Incendie dans les collines de Villeneuve Loubet (4 juillet 2005)**

**5). LGV PACA –Ligne Grande Vitesse -;**

**6). Contournement (autoroutier) de Nice ;**

**7). Charte de l'environnement - CASA -;**

**8). Actions sur le terrain.**

**Serge JOVER rappelle à l'assemblée que l'ADEV est membre du CADDE 06 (Collectif pour l'Aménagement Durable et la Défense de l'Environnement des Alpes Maritimes).**

**2.-1 Décharge de la Glacière :** il fait un petit retour sur les actions menées depuis 2000. Comme suite à la publication des premiers résultats par les experts mandatés par le TA de Nice, le 28 juillet 2004, on peut noter en conclusion que : la perméabilité du massif volcanique est confirmée, l'Iodure de Potassium (injectée dans les casiers en janvier 2004) a traversé la membrane prétendue "imperméable", devant garantir la protection du milieu naturel.

–Les conclusions de l'ADEV : a) Le système d'exploitation est **défaillant**. b) Les conséquences de cette défaillance sur l'environnement et sur la santé publique ne sauraient être négligées ! c) Le fait de retrouver ces traceurs montre bien qu'il existe un passage qui risque de polluer les nappes phréatiques, d'où un **grave dysfonctionnement !**

–Suite à ce constat, l'exploitant reconnaît que la membrane assurant l'étanchéité du bassin de rétention des lixiviats a été déchirée accidentellement en août 2004. Suite à cet "incident" (sic), un arrêté Préfectoral d'urgence et de mise en demeure a été déposé en septembre 2004.

○ Ensuite, le Président du TA de Nice, le 1er avril 2005, éditte une nouvelle ordonnance (N° 0500829) demandant de nouvelles expertises et là, il est prévu que le "Contradictoire" se fera entre : l'Exploitant, l'Etat et la Commune. **Exit les Associations !**

○ Le 30 avril, interview de M. S. Jover sur l'exclusion de l'ADEV de la 2<sup>ème</sup> expertise, dans le site de la Glacière, par **FR3 Med**.

○ Le 5 mai, Nice-Matin se fait l'écho de l'indignation de l'ADEV et de son dépôt d'une requête en "tierce opposition" contre l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril écartant l'ADEV de la 2<sup>ème</sup> expertise (demandée par le Maire de Villeneuve) Le 12 mai, notre Avocat dépose une requête en "tierce opposition" pour l'ADEV devant le T.A. de Nice. *En effet, dans l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril, l'ensemble du monde associatif avait été exclu pour le déroulement des nouvelles expertises...* Le 19 mai, l'ADEV reçoit du TA une Ordonnance rectificative portant sur le 2<sup>ème</sup> article

***C'est une victoire pour l'ADEV qui, grâce à sa ténacité, fait mentir le défaitistes...***

○ Le 25 mai s'est tenue la 1<sup>ère</sup> réunion des experts et des parties. *Il s'agissait de définir le contenu précis des expertises et les méthodes à utiliser pour répondre à la nouvelle ordonnance du TA de Nice.*

○ Le 30 septembre : 2<sup>ème</sup> réunion de préparation pour la réalisation des nouvelles expertises. – *Elles seront effectuées à la demande de la Mairie de Villeneuve Loubet, en présence des Associations.*

## **2.-2 – Qualité de l'eau : – 2<sup>ème</sup> victoire de l'ADEV !**

Comme on ne construit pas une décharge sur des nappes phréatiques, les paramètres toxiques étaient réglementairement peu contrôlés ! Maintenant, la DDASS fournit systématiquement les relevés de mesures effectuées dans différentes stations de pompage des eaux potables, lesquelles mesures sont comparables à celles effectuées par l'ADEV !

Le contrôle de la teneur en métaux lourds (arsenic,...) de la nappe alluviale des Tines est effectué chaque mois par la DDASS, et d'une manière pérenne.

**2.-3 – Qualité de l'Air :** En mai 2004, l'exploitant installe, sans permis et avant même l'arrêté l'y autorisant, un système destiné à éliminer les lixiviats. – voir compte-rendu de l'AG 2005 -

Suite à cette installation, l'A.D.E.V. a déposé auprès du TA de Nice, en octobre 2004, un recours sur le fond demandant l'annulation de l'arrêté donnant l'autorisation d'utilisation de ce système pour l'élimination des lixiviats. **Celui-ci n'a toujours pas été jugé.** Nous attendons aussi que l'exploitant nous fournisse les mesures (qu'il s'est engagé à produire, lors de la CLIS de la Glacière du 22 septembre 2005) effectuées sur les rejets atmosphériques !

## **2.-4 - Incendie dans les collines de Villeneuve Loubet (5 juillet 2005)**

Cet incendie, dont on ne connaît toujours pas l'origine, a détruit plus de 100ha de forêt et garrigue.

**L'ADEV a donc déposé une plainte contre "X" à la Gendarmerie de Cagnes sur Mer.**

## **2.-5 – a) 3<sup>ème</sup> Voie Ferrée :**

En collaboration avec le CADDE 06, l'A.D.E.V. a participé aux différentes phases du projet depuis le 25 juin 2002, début de la procédure. La DUP a été prise par un Arrêté signé du Premier Ministre.

Cette DUP a été confirmée par le Conseil d'Etat, déboutant ainsi le CADDE 06 qui avait déposé un recours contre cette décision.

Un calendrier prévisionnel du déroulement du projet a été présenté. Normalement, si tout est respecté, la fin des travaux de la 1<sup>ère</sup> phase est prévue pour 2007 et la 2<sup>ème</sup> phase pour 2010.

## **2.-5 – b) LGV PACA :**

L'A.D.E.V., qui est acteur du débat public pour de la LGV PACA a assisté aux différentes réunions organisées par la CNDP (Commission Nationale du Débat Public) – à Nice, Antibes, Cagnes sur Mer.

Elle a présenté, dans son cahier d'acteur, un projet alternatif à celui proposé par RFF. Ce cahier a été édité et est distribué par la CNDP au cours des différentes réunions publiques, dans toute la région PACA.

## **2.-6 Contournement (autoroutier) de Nice ;**

Dans ce dossier aussi l'ADEV est acteur (et même plus) du débat public. Elle a rédigé, comme pour le dossier précédent un cahier d'acteur dans lequel elle présente un projet alternatif à ceux produits par l'administration, mais elle a aussi organisé une soirée débat à Villeneuve-Loubet, le 18 janvier 2006, en présence des parties et d'élus locaux.

Le Président Serge JOVER rappelle que la DTA dit que : Il faut renforcer le rôle des voies ferrées ; développer un réseau maillé en TCSP ; prévoir une liaison Est-Ouest entre rive Gauche du Var et le Nord d'Antibes : - Améliorer les capacités du contournement de Nice ; Le tourisme doit rester une activité majeure dans les A.M. et enfin, préserver les espaces et milieux naturels.

Or que prévoit la DDE ? Un tracé autoroutier en zone littorale ; par une option courte à l'Ouest de Nice, une option longue toujours à l'ouest de Nice et une option au nord de Nice :

## **- Des solutions 100% autoroutières, tout pour l'automobile !!!**

### **Où sont situés les échangeurs, les viaducs et les raccordements à l'A8 actuelle ?**

Lors des réunions publiques, la DDE a répondu aux questions de l'ADEV :

- **Tracé court** : un échangeur à la Vanade, traversée du Loup en viaduc et raccordement dans le secteur de Vaugrenier.
- **Tracé long** : Echangeur à la carrière de la Roque (Roquefort les Pins), traversée du Loup en viaduc et raccordement dans le secteur des Bréguières.

### **Jamais l'ADEV n'acceptera un échangeur à la Vanade et un viaduc pour la traversée du Loup car, « Adieu à notre Commune verte ou il fait bon vivre ! »**

C'est pour cela que l'ADEV a présenté une solution qui présente deux volets :

- **Développement des transports en commun** ; Amélioration du réseau routier existant, nouvelle analyse de la situation routière et, si nécessaire ;
- **La 5<sup>ème</sup> solution de l'ADEV** – le tracé long bis (plus au nord et en tunnel exclusivement, de la carrière de La Roque au Var) + solution ASP.

Monsieur Serge JOVER nous cite les décisions prises par les différents élus (majorité et opposition confondues) qui **optent pour un aménagement sur place de l'autoroute existante** et, pendant le débat, **certaines personnalités laissent entendre que le tracé court aurait aussi été décidé, mais non annoncé!!!**

### **2.-7. Charte de l'environnement - CASA .**

L'ADEV participe à l'élaboration de la Charte de l'Environnement de la Communauté de Communes de Sophia Antipolis. Elle a participé au forum de l'Environnement qui s'est tenu à Valbonne en décembre 2005.

**2.-7. Actions sur le terrain :** Toujours à l'écoute des défenseurs de l'environnement, elle est intervenue sur les affaires suivantes: L'ADEV a soutenu l'association de La Colle sur Loup « AVEC », contre le projet de d'un golf sur leur Commune. **Elle s'opposera à tout nouveau projet de golf dans le secteur !**

- L'ADEV était présente à la CLIS du Jas de Madame et à celle de la Glacière (septembre 2005).
- L'ADEV a participé aux réunions des membres associés concernant la préparation et réalisation du PLU de notre Commune (approuvé en 2005).
- L'ADEV a participé aux différents conseils extra-municipaux sur l'environnement.
- L'ADEV a été invitée par d'autres associations à leur A.G. comme : l'AAPPMA « Les Amis de la Gaule », le CADDE 06, AVEC, etc..
- L'ADEV aux réunions de quartier : (Village, les Plans, Bord de mer, les Hauts de Vaugrenier)
- **L'ADEV a reçu l'agrément de l'Etat** (arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> juin 2005) au titre d'Association de Défense de l'Environnement sur la totalité du département des Alpes Maritimes. - **Ceci marque la reconnaissance par l'Etat du travail effectué par l'Association.**
- Enfin, le Président de l'ADEV, qui avait été sollicité par les élèves du Lycée Audiberti d'Antibes, a participé à l'élaboration d'un mémoire, à l'occasion d'un TPE dont le thème était : la pollution des nappes phréatiques par l'enfouissement des déchets.

### **❖ Rapport financier par M. Jean-Pierre PIVERT, trésorier ;**

Etant chargé du suivi des analyses et sur la qualité de l'eau au sein de l'ADEV, il apporte un complément d'information sur le déroulement des analyses effectuées suite aux problèmes rencontrés par la déchirure sur la membrane du bassin des lixiviats dans le site de la Glacière.

**Ensuite, il expose les comptes de gestion 2005** qui ont été validés par Mme Catherine PIGAGLIO, vérificateur des comptes de l'association.

Il précise également que l'association comptait 90 membres en 2005 et, si ceux-ci renouvellent leur adhésion, nous aurions à ce jour plus de 100 membres.

La trésorerie au 31/12/2005 est de **2851,64€**. Elle fait apparaître un solde positif de **1149,15€** (Détail Annexe II). Les produits s'élevaient à : **2096,17€**, dont **1820€** de cotisations, **240€** de dons et **36,17€** de produits financiers (intérêts livret A). Les dépenses s'élèvent à : **947,02€**.

Il a été décidé également de provisionner la somme de **1500,00€** en vue de couvrir des frais d'expertises éventuelles. **202,49€** - en attente d'affectation (débits non enregistrés au 31/12).

- Pour ces deux rapports et après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et obtenu le visa du commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005 tels qu'ils sont présentés et détaillés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

- L'assemblée générale donne quitus de sa gestion au Conseil d'administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

❖ **Modification des statuts :**

Afin de répondre à des impératifs de gestion des salles et pour éviter toute ambiguïté, il est demandé à l'Assemblée générale de voter pour modifier (préciser) deux articles des statuts

**1. L'Article 10-2 sera ainsi libellé:**

...Ne peuvent être élus au Conseil d'Administration que des membres résidents de Villeneuve Loubet, inscrits au rôle des Contributions Directes ou justifiant qu'ils étaient inscrits au 1<sup>er</sup> janvier de l'année écoulée.

Pour être éligibles au Conseil d'Administration, les candidats devront être âgés de 18 ans au moins au jour de l'élection et être membre de l'association, à jour de leurs cotisations, de l'exercice précédent et de l'année en cours.

**2) L'Article 12-3 sera ainsi libellé:** L'Assemblée générale Ordinaire se réunit chaque année au cours du premier semestre et non plus au plus tard avant fin février.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

❖ **Priorités 2006/2007 :** (cette motion n'est pas soumise au vote) :

**1) La Glacière : Poursuivre nos actions, voire les compléter.**

- Exiger le rapport des 1<sup>ères</sup> expertises ;
- Obtenir l'arrêt de l'exploitation du CET de la Glacière le plutôt possible ;
- Virus H5N1 : obtenir une réunion extraordinaire de la CLIS (risques aviaires liés aux CET du Jas de Madame et de la Glacière) ;
- Incendie de Villeneuve Loubet : Ester en justice suite au dépôt de plainte contre "X".

**2) L'après Glacière : Rester vigilant**

- Obtenir immédiatement le lieu du nouveau site d'enfouissement des OM.

*Présentation d'un film de Nicolas Hulot sur le DEVELOPPEMENT DURABLE.*

**3) Qualité de l'Eau et de l'Air ;**

**4) Contournement Routier de Nice : NON AU TRACE COURT !**

**5) Développement Durable et Energies renouvelables :**

**6) Création de commissions (membres du CA et autres):**

- Transport ;
- Déchets ;
- L'eau, l'air & le bruit ;
- Espaces Urbains/ Cadre de vie ;
- Education/ Développement Durable.

Les membres seront nommés lors d'une prochaine réunion du Conseil d'Administration.

❖ **Conformément aux statuts il est procédé à l'élection des membres remplaçants les membres démissionnaires ainsi que les renouvelables - tiers du Conseil d'Administration.**

Sont considérés comme membres démissionnaires (conformément à l'article 11-3) : Mme CHARVEIX et M. MAYOLINI.

Renouvellement des membres sortants du Conseil d'Administration (conformément à l'article 10-1). Ces membres sont : Mesdames IBERTI ; HOUADJET O-GARCIA et Monsieur LAMBERT.

Mademoiselle PERRIN, dans l'assistance, se présente, et les sortants usent de la possibilité de se représenter.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.**

**Le nouveau Conseil d'Administration est donc le suivant :** - Mesdames Hélène BOCCACCIO ; Monique CONSTANT ; Laure HOUADJET O-GARCIA ; Pascaline IBERTI et Mademoiselle Marielle PERRIN ; Messieurs Edouard ALCALA; Denis BATOZ; François BREMOND ; Philippe FERRAND ; Serge JOVER ; Pierre LAMBERT ; Jean-Pierre PIVERT et Michel SARRET.

❖ **Points divers :**

Laurent COLLIN, Conseiller Municipal, délégué à l'environnement de la Commune de V.L. et à la CASA, arrive vers 10h45.

- M. Serge JOVER donne la parole à Madame Th. DARTOIS, 1<sup>ère</sup> Adjointe, représentant Monsieur Le Maire de Villeneuve-Loubet. Elle expose les actions menées par la Municipalité pour améliorer l'environnement ainsi que les actions entreprises sur le développement durable et les énergies renouvelables.

M. L. COLLIN prend également la parole pour développer l'exposé de Mme DARTOIS, relatif aux actions menées par la Municipalité et également la CASA ou il représente la Commune de V.L...

- M. Serge JOVER rappelle à l'assistance l'existence du site WEB de l'ADEV et invite les membres à se connecter et à recommander celui-ci à leur relation. <http://adev06.org>.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00 et se termine par le pot de l'amitié.**

❖ **Nota :** A la suite de cette AG, le Conseil d'Administration s'est réuni de 12h00 à 12h20 et ont procédé à l'élection des membres du bureau, sous la Présidence de M. Serge JOVER, Président sortant.

**La composition du bureau pour l'exercice 2006/2007 est la suivante :**

<u>Président :</u>	M. Serge JOVER ;
<u>Vice-présidente :</u>	Mme Pascaline IBERTI ;
<u>Vice-président :</u>	M. Denis BATOZ ;
<u>Secrétaire :</u>	M. Philippe FERRAND ;
<u>Trésorier :</u>	M. J-P PIVERT ;
<u>Secrétaire- Adjointe:</u>	Mme Monique CONSTANT
<u>Trésorier-Adjoint :</u>	M. Edouard ALCALA

**Fait à Villeneuve-Loubet le : 20 avril 2006**

**Le Président de séance :**  
Serge JOVER

**Le Secrétaire de séance :**  
Denis BATOZ